

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN  
ÉTHIQUE CLINIQUE (L'« ASSOCIATION »)

---

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : \_\_\_\_\_ 2019

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de l'Association qu'elle modifie ses règlements généraux afin qu'ils reflètent mieux sa gestion quotidienne.

IL EST RÉSOLU :

1. d'adopter les règlements généraux modifiés no. 1.1 de l'Association ;
2. de soumettre les règlements généraux modifiés no. 1.1 pour approbation aux membres lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu le 3 octobre 2019 ;
3. d'autoriser le secrétaire/trésorier à signer, pour et au nom de l'Association, tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile, à son entière discrétion, aux fins de donner plein effet aux présentes résolutions.

NOMBRES DES ADMINISTRATEURS

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de l'Association de réduire le nombre d'administrateurs de 5 membres à 3 membres.

IL EST RÉSOLU

1. d'adopter le règlement no. 3 pour réduire le nombre d'administrateurs de 5 à 3 membres ;
2. d'autoriser le secrétaire/trésorier de l'Association à signer ledit règlement no. 3 et de le déposer aux termes de la *Loi sur les compagnies (Québec) Partie III* ;
3. d'autoriser DSL, s.e.n.c.r.l. à déposer auprès du Registraire des entreprises, pour et au nom de la société, ledit règlement no. 3.